

PRESTATIONS ET HONORAIRES TTC

(TVA 20% incluse)

HONORAIRES VENTES

(à la charge de l'acquéreur)

Locaux à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, terrains.

Montant des honoraires TTC : 5 % du prix net vendeur + un forfait de 2 000 euros

HONORAIRES LOCATION

(à la charge du propriétaire et du locataire)

Conforme aux dispositions de la loi ALUR
du 24.03.2014 et au décret d'application n° 20146890 du 01.08.2014

Baux d'habitation :

	- de 40m ²	De 41 à 60m ²	De 61 à 80m ²	De 81 à 100m ²	+ de 100
Honoraires de visite, dossier, bail :	6 €/m ²	5,5 €/m ²	5 €/m ²	4,5 €/m ²	4 €/m ²
État des lieux d'entrée :	3 €/m ²	2,5 €/m ²	2,5 €/m ²	2 €/m ²	2 €/m ²

Honoraires de négociation (à la charge du bailleur) : 30,00 € TTC
Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3 € TTC /m²
Honoraires simple de rédaction d'un bail : 150,00 € TTC

Baux commerciaux (% du loyer annuel hors charges) :

Honoraires de visite, dossier, négociation et état des lieux : 13 % TTC
Honoraires de rédaction : 150,00 € TTC

HONORAIRES DE GESTION

(à la charge du propriétaire)

Locaux d'habitation (calculé sur le loyer brut mensuel) : 8,10 % TTC
Locaux commerciaux (calculé sur le loyer brut mensuel) : 8,10 % TTC
Assurance garantie loyers impayés : A partir de : 2,30 %